

L'action du Syndicat Chère Don Isac "Intervenir ou conseiller"

Pour des petits embâcles ne nécessitant pas de gros moyens pour l'enlèvement, il appartient au propriétaire de retirer l'embâcle. Toutefois, le Syndicat peut être consulté pour un accompagnement technique.

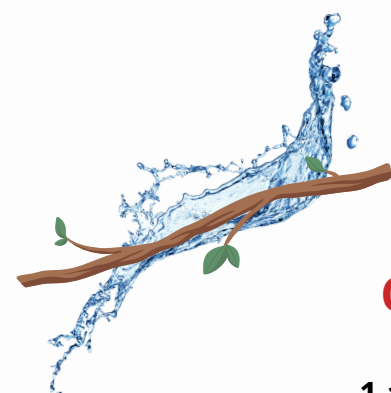
Sur certains gros embâcles, c'est à dire d'arbres ou de volumes de déchets conséquents qui nécessitent des moyens humains ou techniques (engins) n'étant pas à disposition des riverains, le Syndicat peut intervenir.

Critères de décision pris en compte par le syndicat pour intervenir :

- l'embâcle est total, il va d'une berge à l'autre,
- le colmatage et le dépôt de sédiments sont trop importants à l'amont,
- la circulation des poissons est perturbée,
- l'embâcle menace un ouvrage d'art.

La règle générale est que l'**enlèvement des embâcles ne doit jamais être systématique**. Chaque configuration induit un traitement particulier. Lorsqu'un embâcle est signalé au syndicat, le technicien du secteur se déplace pour voir si l'enlèvement rentre dans les critères du syndicat. Si c'est le cas le syndicat intervient sinon une information est faite auprès du propriétaire/exploitant riverain.

Une fois l'embâcle retiré par le syndicat ou par le propriétaire, ce dernier assure la charge de l'évacuation et de l'exploitation du bois ainsi retiré du cours d'eau.



Contacts et ressources

Syndicat Chère Don Isac

1 allée du Rocheteur - 44 590 DERVAL

Tél. : 02 40 07 75 37 | contact@cheredonisac.fr | www.cheredonisac.fr



Guide d'entretien des cours d'eau réalisé par la DDTm 44 - 2016

Fiche d'information technique de l'ONEMA : L'entretien des cours d'eau et fossés - 2015

Guide d'entretien des cours d'eau- DDT 79 - 2016

Fiche de gestion entretien des embâcles - DDT 32



Les fiches pratiques La gestion des embâcles : tous mauvais ?

- ▶ Constat - Définition - Réglementation
- ▶ Rôles & fonctions
- ▶ Bonnes et mauvaises pratiques
- ▶ Calendrier
- ▶ L'action du Syndicat Chère Don Isac

Constat - Définition - Réglementation

Un embâcle est un amoncellement de matériaux de nature diverse qui obstrue partiellement ou entièrement le lit d'un cours d'eau.

Le bon et le mauvais embâcle ?

On peut distinguer différents types d'embâcles :

- **Ceux d'origine naturelle** (bois et sédiments) charriés suite à des crues et participant au fonctionnement naturel du cours d'eau mais qui peuvent, s'ils sont trop importants, nuire à la continuité écologique[1] du cours d'eau.
- **Ceux d'origine anthropique** : déchets, qu'il faut évacuer, lorsque cela est possible.

Tous les cours d'eau non domaniaux appartiennent pour moitié aux propriétaires de chaque rive (lit et berge).

Dans la partie du cours d'eau qui lui appartient, « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. » (article L215-14 du Code de l'Environnement).

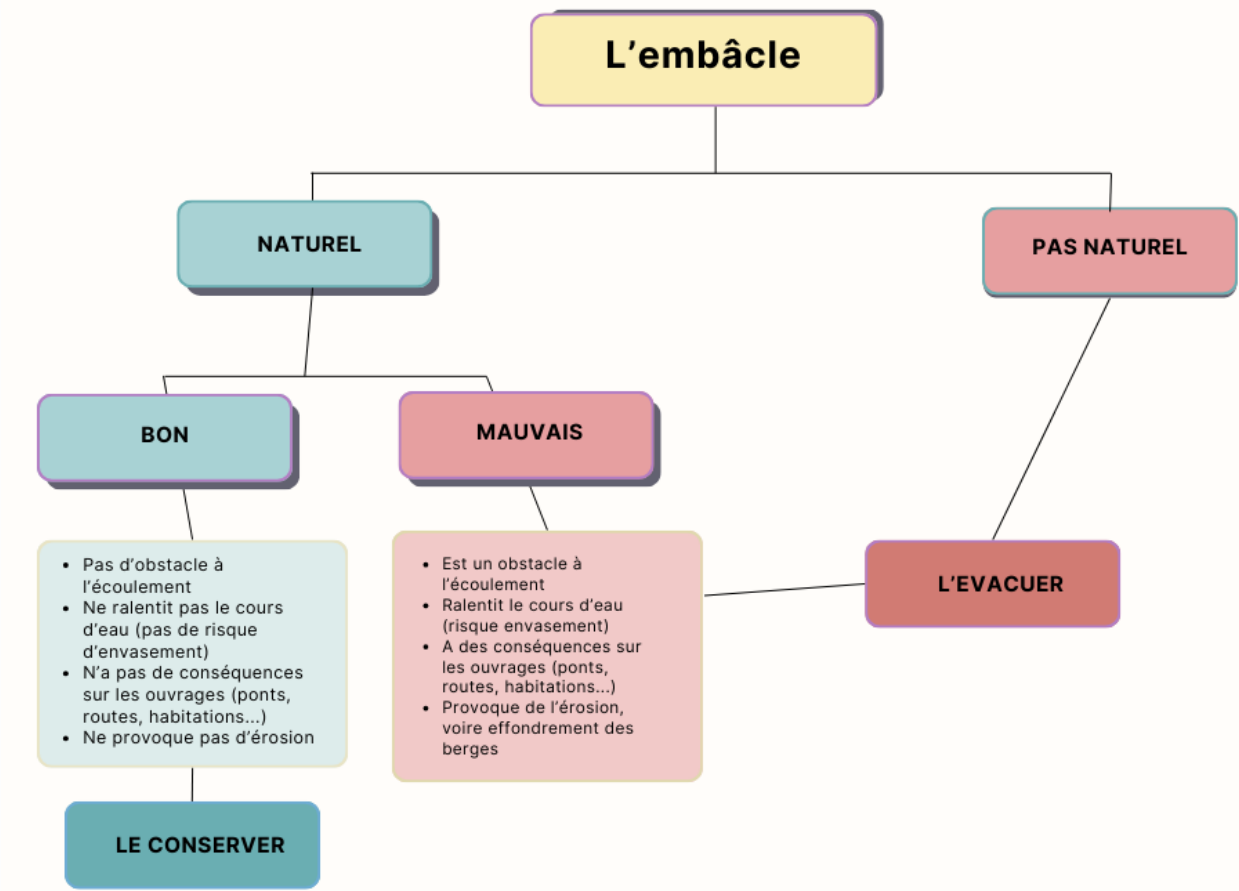
[1] la continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la libre circulation des espèces et des sédiments. Elle a une dimension amont-aval, impactée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges, qui peuvent empêcher la connectivité entre le lit mineur et ses annexes (bras secondaires, affluents...)(elle figure à l'annexe V de la Directive Cadre sur l'Eau)

Rôles et fonctions des embâcles

Les embâcles constitués de bois participent au bon fonctionnement de l'écosystème du cours d'eau. En effet, le bois mort, constitue la base de la chaîne trophique[1] de la faune aquatique.

D'autre part, un cours d'eau naturel possède une certaine mobilité, que l'Homme a cherché à contenir pour ses usages. Les embâcles présents dans un cours d'eau participent à cette mobilité et **permettent à l'eau de dissiper son énergie**. La présence de ces obstacles, permet également la création d'habitats (d'abris) pour de nombreuses espèces : invertébrés, poissons ou encore mammifères semi-aquatiques.

Ces embâcles deviennent problématiques en cas d'absence totale d'entretien de la ripisylve aboutissant à des amoncellements bloquant toute continuité sédimentaire et piscicole dans le cours d'eau.



[1] Aussi appelée chaîne alimentaire, ensemble des relations qui s'établissent entre des organismes en fonction de la façon dont ceux-ci se nourrissent. Comprend des producteurs (algues, par exemple), des consommateurs primaires (herbivores, phytophages), des consommateurs secondaires (carnivores) et des décomposeurs (ou détritivores).



embâcles à supprimer (endommagement ouvrage)



embâcles à supprimer obstruction totale du lit



embâcles à conserver

Calendrier

	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Hydrologie : hautes eaux												
Hydrologie : étiage												
Cycles biologiques Flore												
Cycle biologique Faune												
Fossé : curage									Entretien			
Fossé : saignée									Entretien			
Fossé : dérasement									Entretien			
Cours d'eau : entretien du lit									Embâcles			
									Faucardage			
Cours d'eau : entretien des berges	Ripisylve (taille, élagage)									Ripisylve (taille, élagage)		

Bonnes pratiques

Une anticipation nécessaire

- Intervenir avant que l'embâcle ne devienne trop important = moins de dégâts, moins de travail, moindre coût.

La période

- L'enlèvement des embâcles doit être réalisé **pendant un assec naturel** (cours d'eau à sec) et **au plus fort de l'étiage** (fin août - début octobre). Les interventions de mars à juin (période de fraie[1] des poissons) sont à proscrire (cf. calendrier).

Les modalités d'intervention

- Ces interventions doivent être effectuées **manuellement dans le lit ou depuis la berge**, sans altérer celle-ci et sans pénétrer dans le lit du cours d'eau avec des engins mécaniques. **Le fond du lit ne doit pas être gratté.**
- Un maximum de **végétation diversifiée** (ronces, arbustes, arbres) doit être **préservé** (3 m de large au minimum sur chaque berge) autour du cours d'eau pour garantir sa stabilité.
- Préserver les éléments bien ancrés dans le lit et **supprimer les éléments émergents.**
- Pour les gros embâcles, **enlever les arbres un à un**. Il peut être nécessaire de les débiter en plusieurs tronçons avant de les sortir. N'hésitez pas à consulter le Syndicat.

Les précautions à prendre

- Des filtres (à paille, par exemple) peuvent être positionnés sur les petits cours d'eau pour capter les fines et les boues soulevées par les travaux.



Les travaux doivent être effectués en prenant toutes les mesures adéquates afin de limiter les risques de pollution (utilisation de préférence d'huiles biodégradables, stockage des hydrocarbures et des engins et entretien loin des berges).

[1] reproduction